

DOSSIER DE PRESSE

Strasbourg, le 22 mars 2023

**La Ville de Strasbourg étend l'extinction de l'éclairage public**

Strasbourg.eu  
eurométropole

TRAME NOCTURNE  
CLIMAT · BIODIVERSITÉ

CLIC

La Ville  
met en place  
**un éclairage  
public sobre  
en énergie &  
respectueux  
du vivant.**

Retrouvez la carte d'extinction de l'éclairage public  
de 1h à 5h du matin sur [www.strasbourg.eu/sobriete](http://www.strasbourg.eu/sobriete)

## INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie et la nécessité d'agir pour lutter contre le changement climatique, la Ville de Strasbourg a mis en place depuis cet automne différentes mesures visant à réduire sa consommation énergétique, avec un objectif d'une réduction de 10% en 2023.

Ces actions de sobriété énergétique se déclinent dans les transports, la gestion des équipements publics, mais aussi la rénovation thermique des bâtiments municipaux. Elles passent également par un accroissement du recours aux énergies renouvelables (réseaux de chaleur et énergie solaire). L'éclairage public est également un levier important afin de limiter la consommation énergétique de la Ville et atteindre l'objectif fixé dans le Plan climat de - 30% de consommation énergétique en 2030.

Avant même la hausse des coûts de l'énergie, la Ville de Strasbourg était engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de différentes solutions pour rendre l'éclairage public moins énergivore, plus respectueux de la biodiversité et de la santé des habitants-es : constitution de trame nocturne, réduction de la lumière émise ou encore abaissement de l'intensité pendant la nuit... Ces mesures ont permis une réduction de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public de 22% entre 2010 et 2020.

En 2021, la Ville de Strasbourg a d'ailleurs été la première ville de plus de 100 000 habitants à recevoir le label 1 étoile Villes et Villages Étoilés par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) pour son travail contre la pollution lumineuse.

## I. Une démarche de sobriété et de nombreuses actions lancées

Depuis l'automne, la collectivité a amplifié ses efforts en matière de réduction de consommation énergétique dans le cadre de son plan de sobriété.

En matière d'éclairage, les bâtiments publics, à l'exception de la cathédrale, ont été éteints entre 1h et 5h.

### Les chiffres clés de l'éclairage de la Ville :

- 28 000 luminaires d'éclairage public
- Les installations de mise en lumière (éclairage des bâtiments, ouvrages) comptent environ 4 000 points lumineux
- 34% de luminaires équipés en technologie Led
- Une consommation énergétique liée à l'éclairage public passée de 17 GWh annuels en 2010 à 12,5 GWh annuels en 2020
- Environ 900 luminaires remplacés par an en 2021 et 2022

Pour *Strasbourg Capitale de Noël*, différentes mesures ont été mises en place dès cette édition 2022 afin de réduire la consommation énergétique :

- Période d'illumination s'arrêtant une semaine plus tôt
- Amplitude horaire d'illumination réduite d'une heure tous les jours
- Réduction du nombre d'illuminations sur les axes déjà très éclairés
- Obligation des exposants d'éclairer leur chalet en LED

Grâce à ces mesures, l'économie d'énergie est estimée à hauteur de 15% (uniquement sur les postes relevant de l'organisation de Strasbourg capitale de Noël) sur l'organisation de l'évènement.

Ces premières actions sur l'éclairage public, en complément d'autres mesures de sobriété, ont permis de **faire baisser de 15% la consommation d'électricité réelle de la Ville de Strasbourg** sur la période septembre/octobre/novembre/décembre 2022, par rapport à la même période en 2021 (de 14 523 103 kWh, de septembre à décembre 2021, à 12 339 547kWh sur la même période en 2022). En intégrant les corrections climatiques, la baisse de la consommation électrique est estimée à 13% sur la même période. Ces mesures de sobriété ont permis de réaliser **731 248 €**

**d'économie**, avec une facture passant de 2 513 204 € en 2021 à 1 781 957 € en 2022 sur la période de septembre à décembre.

De plus, la mise en œuvre de consignes de température conformes à la réglementation en vigueur et aux usages grâce à un système de télégestion permettant le contrôle à distance des installations et des températures d'ambiance, a permis de réduire de 33% la consommation réelle de gaz sur la même période (de 19 709 639 kWh sur la période de septembre à décembre 2021 à 13 179 075 kWh en 2022). En intégrant les corrections climatiques, la baisse de la consommation de gaz est de 16% sur la même période.

La réalisation de ce plan a largement mobilisé les agents qui ont été au cœur de cette transformation. Au total, ces mesures de sobriété ont permis de **réduire les émissions de CO2 propres à la Ville de Strasbourg de 1 455 tonnes.**

## II. Les trames nocturnes, outil indispensable pour préserver la biodiversité

Au-delà du contexte d'importante inflation des factures énergétiques amenant à renforcer les mesures de sobriété, la Ville de Strasbourg avait déjà entrepris des actions de réduction de l'éclairage public afin de préserver la biodiversité et lutter contre la pollution lumineuse avec l'établissement d'une trame nocturne.

La pollution lumineuse générée par la lumière artificielle présente de nombreux effets néfastes sur l'environnement et la santé. Cette notion de pollution lumineuse a été lancée dans les années 1970 par les astronomes n'ayant plus la possibilité d'observer les étoiles. Depuis, cette pollution n'a fait que croître : en 10 ans, le nombre des installations lumineuses a augmenté de 30 % en France.

Cette pollution, diffuse et encore peu identifiée, affecte autant les écosystèmes (28 % des vertébrés et 68 % des invertébrés sont nocturnes) que les êtres humains.

Oiseaux, chauves-souris, poissons et insectes sont impactés avec des effets immédiats et locaux, comme l'éblouissement, la désorientation, des phénomènes d'attraction ou de répulsion, mais aussi à long terme et à grande échelle, comme la modification des équilibres écosystémiques et la fragmentation des habitats. La pollution lumineuse est par exemple la seconde cause de mortalité des insectes après les pesticides. Elle affecte aussi la santé humaine en impactant le sommeil et la production de mélatonine.

La Ville de Strasbourg s'est engagée dans la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses grâce à la mise en place d'une trame nocturne. Il s'agit

d'une sous-trame de sa trame verte et bleue dédiée aux espèces nocturnes. Elle doit permettre à ces dernières de se déplacer pour se nourrir, se reproduire et se reposer sans être éblouies, à découvert ou piégées, comme les insectes par les lampadaires.

À Strasbourg, dans ou à proximité des espaces de nature, cela se traduit par des exigences de **spectre lumineux moins impactant pour la faune et la flore, la réduction de la lumière émise, la généralisation de luminaires n'émettant aucune lumière vers le ciel ou encore des abaissements d'intensité jusqu'à 50% en milieu de nuit.**

L'extinction de minuit à 6h30 a été mise en œuvre depuis 2018 dans les principaux parcs et jardins de la ville.

Des inventaires de la biodiversité (papillons de nuit, chauve-souris) ont été réalisés, en amont de travaux, à proximité des points lumineux présents dans les réservoirs de biodiversité. Ce travail exploratoire a pour but de suivre sur le long terme les effets des mesures mises en place en faveur de la biodiversité.

### III. Le projet d'extinction de l'éclairage

Afin de poursuivre ces efforts de sobriété et de protection de la biodiversité et de la santé des habitants·es, la Ville de Strasbourg va procéder à l'extinction progressive, à partir du 27 mars, des éclairages des rues et espaces publics entre 1h00 et 5h00 du matin à l'exception :

- Des axes structurants et de distribution ainsi que des principaux axes cyclables
- Des secteurs à enjeux suivants : Grande Île, quartier autour de la Gare et partiellement de la Krutenau.

Les contraintes techniques et électriques ont amené à une mise en œuvre progressive de la mesure.

La première phase comprendra l'extinction des points lumineux dont le câblage n'a pas d'impact sur les éclairages des axes structurants et sur les secteurs à enjeux. Les travaux consistent à intervenir sur une centaine d'armoires électriques. La première phase de déploiement débutera le 27 mars et s'échelonnera sur une durée de deux semaines. À l'issue de cette phase, certaines rues de desserte resteront éclairées en milieu de nuit, bien que susceptibles d'être éteintes à terme (phase 2).

La seconde phase, à partir de mi-avril, consiste à ré-agencer les réseaux d'éclairage public afin de permettre un fonctionnement différencié entre les voies / secteurs restant éclairés toute la nuit d'une part, et les rues susceptibles de faire l'objet d'une extinction partielle en milieu de nuit d'autre part. Elle s'étalera sur une période de plusieurs mois et débutera par un travail sur deux quartiers (Koenigshoffen et Montagne Verte). Cela constituera aussi l'occasion d'affiner les délais nécessaires à l'extension de la mesure sur l'ensemble de la ville.

Le choix d'un déploiement progressif de la mesure permettra de réaliser un suivi quotidien et des points d'étapes réguliers avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il est estimé qu'une fois la mesure entièrement déployée :

- Environ 50% du nombre de points lumineux seront éteints en milieu de nuit, soit 13 600 luminaires
- Cela générera **une baisse annuelle de 1,3GWh des consommations d'énergie, ce qui représente 12% de la consommation actuelle, soit une réduction d'environ 80 t d'émission de CO2**

### Planning prévisionnel de déploiement :

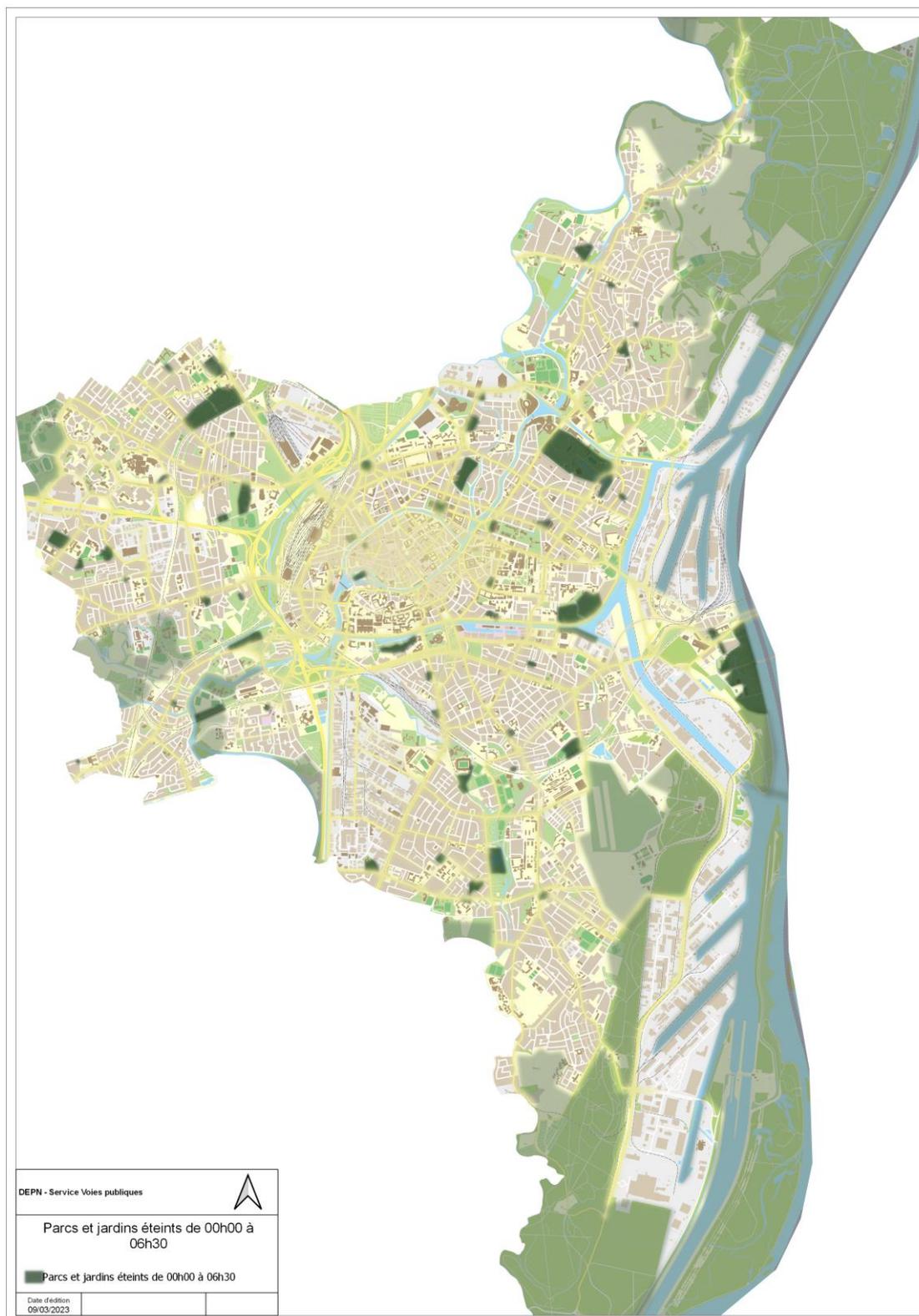
	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Janvier - Mars 2024
Déploiement 1 <sup>ère</sup> phase	■									
Koenigshoffen, Montagne verte, Elsau, Poteries-Hohberg (1 <sup>ère</sup> partie)		■	■							
Cronenbourg-Nord, Cronenbourg-Sud, HautePierre (1 <sup>ère</sup> partie)		■	■	■						
Robertsau-Wacken, Robertsau-Cité de l'Ill (1 <sup>ère</sup> partie)			■	■	■					
Neudorf-Musau, Port du Rhin (1 <sup>ère</sup> partie)				■	■	■				
Meinau, NeuhoF-Nord, NeuhoF-Sud (1 <sup>ère</sup> partie)					■	■	■			
Orangerie - Conseil des XV, Esplanade, Bourse-Krutenau, Tribunal - Contades (1 <sup>ère</sup> partie)						■	■			
Premiers ajustements								■	■	
Compléments sur l'ensemble des quartiers ci-dessus (2 <sup>nde</sup> partie)										■

Le planning de déploiement sera régulièrement mis à jour au regard des contraintes techniques et de l'avancement du projet.

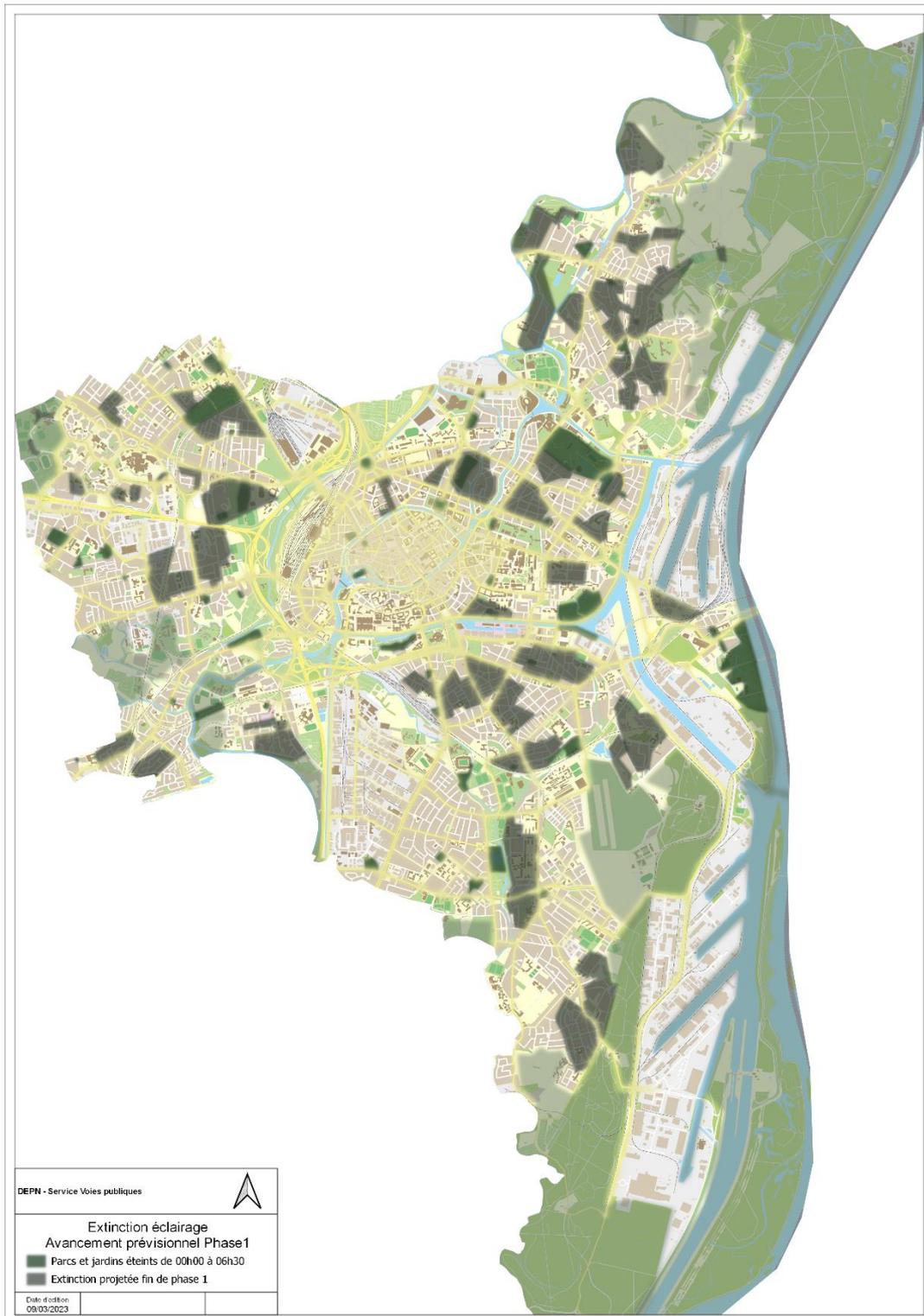
Une carte sera communiquée tous les mois sur la page <https://www.strasbourg.eu/sobriete> pour informer les usagers de l'avancement des secteurs éteints.

Pour informer les habitants-es de cette extinction, une campagne d'affichage et d'information sera déployée.

**État initial** représentant les parcs et jardins éteints de 00h00 à 06h30 depuis 2018



**État projeté** de l'extinction de l'éclairage de 01h00 à 05h00 en fin de phase 1 de déploiement :



**État projeté** de l'extinction de l'éclairage de 01h00 à 05h00 au terme de la phase 2 de déploiement :

